

personnes reçoivent un supplément des provinces. La Nouvelle-Écosse ne sera sûrement touchée en aucune façon, car elle n'assure aucun supplément aux bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse.

Si les provinces ne se sont pas lancées dans ce domaine, c'est, de façon générale, que le nombre de pensionnés touchant un supplément est relativement faible—60,000 sur 1,200,000. Ce groupe n'en est pas moins important et nous avons rédigé le projet de loi de manière à ce que même les bénéficiaires des suppléments des provinces puissent toucher nos prestations.

En réponse à la question du député, je dirai que l'Île du Prince-Édouard n'a pas demandé la suppression de l'évaluation du revenu, non plus que la Colombie-Britannique. Cette dernière, je pense, s'inquiétait de l'application du projet de loi à son programme de suppléments, mais il me faudrait relire la correspondance pour déterminer si l'on a effectivement demandé la suppression de l'évaluation. Je ne pense pas qu'on l'ait fait dans l'ensemble.

M. McCleave: Puis-je poser une brève question? J'en déduis que ce sont les gouvernements provinciaux en cause, et non pas le ministre, qui ont amorcé la correspondance?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, j'ai amorcé la correspondance avec tous les ministres de la Santé. Je leur ai envoyé des exemplaires du projet de loi, expliqué le programme et indiqué que j'étais disposé à donner de plus amples renseignements, car j'avais reçu des questions, surtout de la part de la Colombie-Britannique.

M. McCleave: Une fois la mesure présentée à la Chambre?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur le président.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, je comprends le manque d'empressement du ministre à accepter la situation à l'égard des suppléments provinciaux. Même si je ne partage pas son point de vue, il a au moins fait preuve d'une certaine logique. D'autre part, il en a manqué totalement en ce qui a trait au point important dont le député de Churchill a parlé. A mon sens, le député a soulevé une question très importante car le contrôle des versements supplémentaires relève de l'autorité que représente le ministre. Il s'agit d'un conflit entre un ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et un autre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ce soir, monsieur le président, ou avant que le bill franchise l'étape de la troisième lecture, le ministre doit nous donner la ferme assurance que, dans ce domaine, les versements supplémentaires qui peuvent être effectués par le ministère des Affaires indiennes ne seront pas touchés. Le problème est simple. Le ministre n'a qu'à regarder à sa gauche, ou plutôt à sa droite, vu sa position, pour obtenir une assurance claire et précise à ce sujet. Sinon, nous pourrions douter que, dans ses rapports avec les provinces, le ministre tentera, de s'assurer que les versements supplémentaires ne sont pas en cause.

Comme cette question relève du Parlement, ne laissons pas place à l'équivoque. Le ministre peut régler dès ce soir la question soulevée par le député de Churchill; il faudra qu'il nous donne cette assurance avant que nous passions à la troisième lecture.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, j'ai accepté en effet de discuter de cette question avec le ministre et je donnerai au comité tous les renseignements possibles. Le comité pourra alors décider si la situation est réglée.

M. Fane: Monsieur le président, j'ai une ou deux choses à porter à l'attention du ministre. D'abord, qu'on me permette de dire combien je souscris aux propos du député de Churchill, que le député de Carleton a si bien soutenu. Il y a une réserve indienne dans ma circonscription et ses habitants en particulier s'inquiètent beaucoup de ce qu'il arrivera des pensions supplémentaires et des autres formes d'assistance.

Je veux aussi dire au ministre qu'en certaines circonstances où les gouvernements provinciaux versent des paiements supplémentaires aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, il y aura inévitablement des versements en double. J'aimerais demander au ministre s'il songe à permettre que des déductions soient effectuées par les provinces pour ce qu'elles jugeront être des paiements en trop.

Je sais que dans le passé on ne voyait pas d'un bon œil cette pratique, mais elle était quand même permise. Je crois que le ministre devrait assurer au comité que ces déductions ne seront pas effectuées à partir des paiements supplémentaires autorisés en conformité de ce projet de loi modificateur. C'est là un point que j'estime très important. Si ces personnes apprennent que l'on va déduire \$30, \$60 ou \$120 de leur pension de sécurité de la vieillesse augmentée, elles seront très déçues. Par conséquent, je crois que le ministre devrait nous assurer qu'il n'en sera pas ainsi.